

SEPTEMBRE 2015

**VERIFICATION DES TITRES D'ELIGIBILITE
RAPPORT DU BUREAU DU GRAND CONSEIL**

Le Bureau du Grand Conseil s'est réuni le jeudi 3 septembre 2015 pour prendre connaissance des pièces justificatives relatives à l'élection d'un nouveau député en remplacement d'une collègue démissionnaire.

Conformément à l'article 66, alinéa 1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 16 mai 1989, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir dans un délai de cinq semaines. Selon l'extrait du procès-verbal du Bureau électoral de l'arrondissement d'Aigle, est déclaré élu au Grand Conseil :

M. Alberto CHERUBINI, né le 23 août 1951, originaire de Bex (VD), journaliste de profession, domicilié au chemin de Bévioux 8, 1880 Bex, qui remplace, au sein du groupe socialiste, Mme Patricia Dominique Lachat, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de M^{mes} et MM. Roxanne MEYER KELLER, Présidente, Sylvie Podio, deuxième Vice-Présidente, Rémy JAQUIER, Martine MELDEM, Yves RAVENEL, Michel RENAUD, Membres, et du soussigné, a constaté la parfaite légalité de cette élection et vous propose de l'accepter telle que présentée.

Lausanne, le 3 septembre 2015.

Le rapporteur :
(Signé) *Grégory Devaud*
Premier Vice-Président